



59 bd Saint Henri
06 07 08 67 08

REGLEMENT PARTICULIER ENDURO SPRINT GRAND LARA Du 28 Août 2016

Article 1

Le Moto Club de Toulon organise le 28 août 2016 un Enduro Sprint au Domaine du Grand Lara (près de Gap 05) ouvert aux licenciés F.F.M. 2016, manifestation de type Enduro Sprint à destination des motos cycles.

Article 2

Déroulement

Samedi 27 août 2016 de 14h30 à 19h, vérification administrative et technique et reconnaissance autorisée uniquement à pied (non obligatoire), retrait des transpondeurs.

Dimanche 28 août 2016 à partir de 9h course, départ par numéro, il n'y aura pas de contrôle le dimanche, remise des prix à 17h. Les pilotes devront impérativement se présenter au départ à l'heure prévue (l'information sera donnée sur un tableau d'affichage).

Article 3

Engagement

L'engagement est fixé à 55 euros. La date limite d'engagement est fixée au jeudi 25 août 2016. Le nombre maximum de concurrents est de 140. L'épreuve est organisée conformément au code sportif, les concurrents s'engagent à respecter le règlement. Sont admis à participer les pilotes possédant une licence FFM compétition 2016 et devront être titulaire d'un permis de conduire ou d'un CASM. Les Numéros de course seront attribués au choix de l'organisateur.

Article 4

Catégorie

1. MOTO ENDURO défini par la carte grise et la présence d'un pneu enduro FIM à la roue arrière.
Elite E1, E2, E3 liste définie par la LMRP et la FFM.
Féminine.
E1, E2, E3, vétéran liste sur licence Nationale et licence à la journée norme bruit et sécurité correspondant aux règlements enduro, si différent remplacement en catégorie 2.
2. MOTO CROSS
E1, E2, E3, vétéran pneu libre
Féminine
Norme de bruit et sécurité correspondant aux règlements Moto Cross
3. Motos anciennes toutes catégories confondues, sans distinction
Moins de 125cm³ et 250cm³
Plus de 250cm³

Nota bene : si une catégorie ne compte pas 3 participants, les pilotes (1 ou 2) seront raccrochés à la catégorie la plus proche (décision de l'organisateur).

Article 5

Le parcours d'environ 20 kms comportera 2 spéciales banderolées différentes à parcourir 3 fois + 1 fois à la fin du 3^{ème} tour pour les élites chacune dans le temps de course de 6 heures maximum dans l'ordre 1 et ensuite 2.

Un carton de pointage sera donné à chaque pilote au départ, ou sera pointé l'heure de départ (et 1 CP par tour).

L'arrivée pourra être anticipée à la volonté du pilote sans pénalité (il n'y aura pas de parc fermé d'arrivée et s'il y a dépassement du temps de course, les pénalités du règlement enduro seront appliquées.)

Le classement s'établi par le total des 6 temps des spéciales et 7 pour les élites (donc cumulés) et éventuellement des pénalités de retard d'arrivée.

La perte du carton est éliminatoire.

Article 6

Il sera établi sur le domaine défini par des banderoles un paddock, tout déplacement à l'intérieur se fera à vitesse réduite, tout concurrent qui ne respectera pas la discipline du parc entraînera sa mise hors course avec sanction.

Un extincteur et tapis de sol sont obligatoires, l'emplacement est défini par l'organisateur qui ne pourra être tenu responsable en cas de vol, détérioration ou autre préjudice dans l'enceinte ou sur le circuit.

Des prés grilles seront placées à l'entrée des spéciales.

Article 7

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable et de ce fait les concurrents ne pourraient réclamer une indemnité.

Article 8

Directeur de Course : M. GIACOMI Thibaut odc 193757

Commissaire arbitre : M. Charles GIRAUD odc 11590

Commissaire technique : M. Christophe CUCHE